IMPÔT SUR LE REVENU

Ce sont toujours les mêmes qui paient

La baisse des prélèvements profitera aux contribuables les plus modestes. Pour les autres : une facture stable et une baisse drastique des allocations familiales.

MODE D'EMPLOI DE NOS CALCULS

Réalisées avec le cabinet Cyrus Conseil, nos simulations retracent l'évolution de la charge fiscale globale entre 2015 (revenus 2014) et 2016 (revenus 2015). Elle comprend l'impôt sur le revenu et, le cas échéant, l'ISF et les contributions sociales sur les revenus du patrimoine (les éventuels crédits d'impôt viennent en déduction). Pour 2016, nos calculs se basent sur le projet de loi de finances présenté le 30 septembre. Entre 2014 et 2015, nous avons appliqué une augmentation des revenus salariaux de 0,9% (prévisions Banque de France).

L'impôt sur le revenu baisse ! Voilà des semaines que Bercy clame à son de trompe la bonne nouvelle. Et, de fait, la facture va en effet être réduite de 2 milliards. Le problème, c'est qu'une fois encore seule une partie des contribuables va profiter de cet allègement. Faites-vous partie de ces élus ? Nos calculs exclusifs, réalisés avec le cabinet Cyrus Conseil, vont vous permettre de le savoir.

1 LA BAISSE NE PROFITE QU'AUX FOYERS QUI GAGNENT MOINS DE 50 000 EUROS

On prend les mêmes et on recommence... Pour les ménages riches ou relativement aisés, dont le revenu déclaré dépasse 50 000 euros, les choses sont très simples : il n'y aura aucun changement. A revenus et patrimoine identiques, la facture totale de l'IR, de la CSG et de l'ISF sera la même que celle de l'année dernière. C'est toujours mieux qu'une augmentation, bien sûr. Mais pas réjouissant pour autant. Selon les calculs de Valérie Rabault, la rapporteure du Budget à l'Assemblée nationale, un couple avec deux enfants déclarant plus de 50 000 euros de

ILLUSTRATION FREDERIC REBENA

STABLE

PROFIL N° 1 CADRES DIRIGEANTS, 42 ET 45 ANS, 1 ENFANT

Rien de neuf pour ce couple très à l'aise, qui paiera 155 880 euros d'impôts en 2016 (dont 16 130 euros d'ISF), contre 154 247 euros l'an dernier. Pour lui, le plus dur est passé entre 2012 et 2013 avec la création de la tranche à 45% pour les hauts revenus.

- **SALAIRES NETS** 420 000 euros
- **DIVIDENDES** 30 000 euros
- **TOTAL DES REVENUS** 450 000 euros
- **PATRIMOINE** 3,2 millions d'euros
- **EMPLOYÉ À DOMICILE** 10 000 euros
- **FIP-FCPI** 40 000 euros
- **GARDE D'ENFANTS** 10 000 euros
- **DONS** 3 000 euros

Evolution de l'impôt ● Revenus ● Patrimoine ● Niches fiscales ●

PAR SYLVAIN DESHAYES

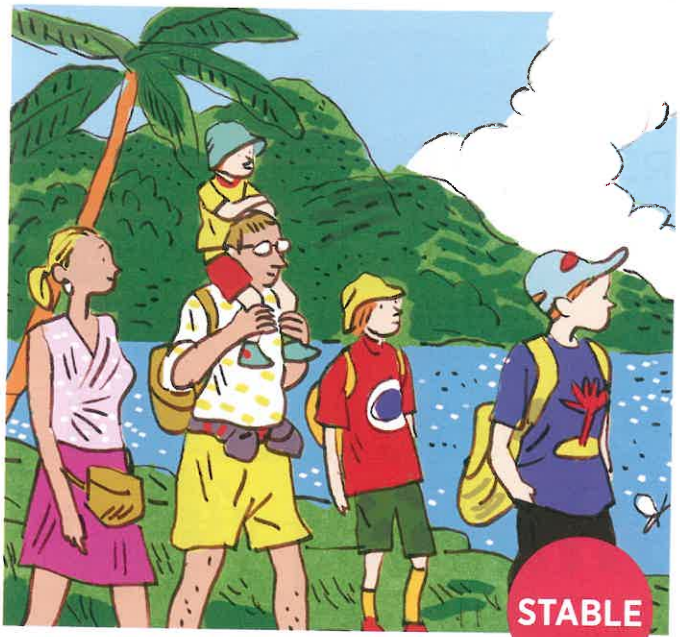

STABLE

PROFIL N° 2 CADRES SUPÉRIEURS, 50 ET 51 ANS, 3 ENFANTS

Impôts quasi stables avec 19 628 euros en 2016 contre 19 353 euros en 2015. Une pause bienvenue après des années de hausse imputable, notamment, au plafonnement des effets du quotient familial et à celui des niches fiscales à 10 000 euros.

- **SALAIRES NETS** 122 000 euros
- **REVENUS FONCIERS** 18 000 euros
- **TOTAL DES REVENUS** 140 000 euros
- **PATRIMOINE** 1,45 million d'euros
- **EMPLOYÉ À DOMICILE** 5 000 euros
- **INVESTISSEMENT LOCATIF** 200 000 euros
- **DONS** 2 000 euros

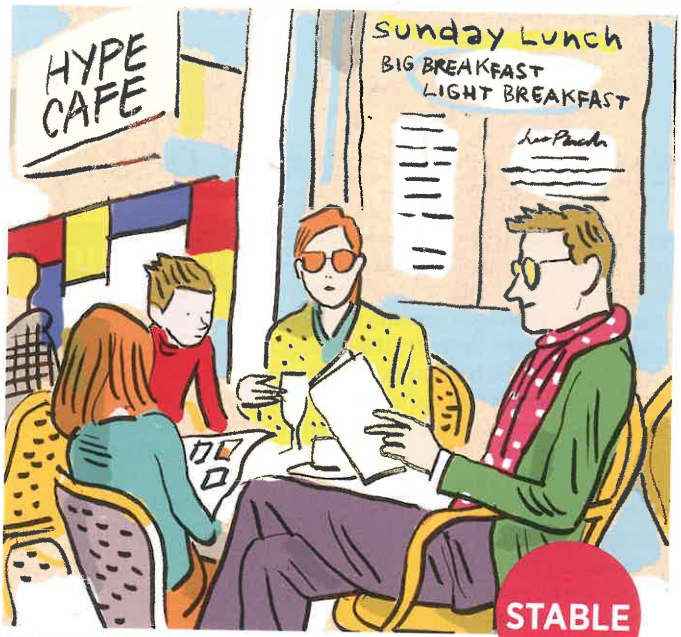

STABLE

PROFIL N° 3 AVOCATS, 43 ET 44 ANS, 2 ENFANTS

Situation identique en 2016 avec 9 560 euros à régler au fisc, contre 9 356 euros en 2015 pour ce couple de libéraux, épargné par le plafonnement des niches fiscales (10 000 euros).

- **HONORAIRES** 90 000 euros
- **DIVIDENDES** 2 000 euros
- **REVENUS FONCIERS** 8 000 euros
- **TOTAL DES REVENUS** 100 000 euros
- **PATRIMOINE** 0,9 million d'euros
- **EMPLOYÉ À DOMICILE** 4 000 euros
- **GARDE D'ENFANTS** 8 000 euros
- **DONS** 1 000 euros

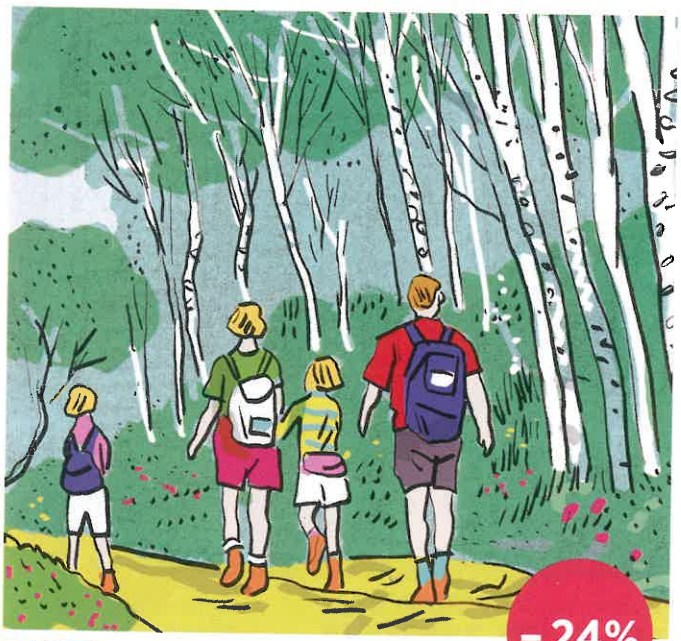

– 24%

PROFIL N° 4 FONCTIONNAIRES, 35 ET 37 ANS, 2 ENFANTS

Avec un revenu mensuel de 4 300 euros, ce couple profite de la baisse d'impôts. L'an prochain, il réglera 1 880 euros au fisc, contre 2 482 euros l'an passé, soit 602 euros d'allègement (– 24%), grâce au renforcement de la décote. Une nouveauté pour ces fonctionnaires qui n'avaient pas vu la couleur de la précédente réduction décidée en 2014 (sur les revenus 2013).

- **SALAIRES NETS** 52 000 euros
- **TOTAL DES REVENUS** 52 000 euros
- **PATRIMOINE** 120 000 euros

STABLE

PROFIL N° 5 CADRE CÉLIBATAIRE, 38 ANS

Pas de baisse pour ce jeune cadre dont les revenus s'élèvent à 3 750 euros par mois et qui paiera en tout 5 163 euros en 2016, dont 4 078 euros d'impôts et 1 085 euros au titre des prélèvements sociaux. En 2015, il s'était acquitté de 5 076 euros.

- **SALAIRE NET** 38 000 euros
- **REVENUS FONCIERS** 7 000 euros
- **TOTAL DES REVENUS** 45 000 euros
- **PATRIMOINE** 250 000 euros
- **EMPLOYÉ À DOMICILE** 5 000 euros
- **INVESTISSEMENT LOCATIF** 120 000 euros
- **DONS** 500 euros

Impôts 15 raisons de ne plus se laisser tondre

EN 2016, SEULS 46% DES FOYERS PAIERONT L'IR

revenus paiera l'an prochain plus qu'en 2012, à l'arrivée de François Hollande. Entre autres potions amères, les ménages aisés auront également avalé l'intégration de dividendes dans le barème de l'IR, le plafonnement des niches fiscales, le plafonnement de plus en plus drastique du quotient familial ou encore la création d'une tranche à 45%. Et ils subiront cette année à plein la réduction des allocations familiales, manière pour le gouvernement de manger la banane par les deux bouts.
Face à ces matraqués, les ménages modestes ou moyens s'en sortent plutôt bien. Entre 2015 et 2016, les 12 millions de contribuables (dont 8 millions en 2016) auront vu leur impôt baisser sous l'effet conjugué de la suppression de la première tranche à 5,5% l'an passé et du renforcement de la décote. Résultat: seuls 46% des ménages paieront l'IR l'an prochain, contre 52,3% en 2013.

ALLOCATIONS FAMILIALES: IMPORTANT COUP DE RABOT

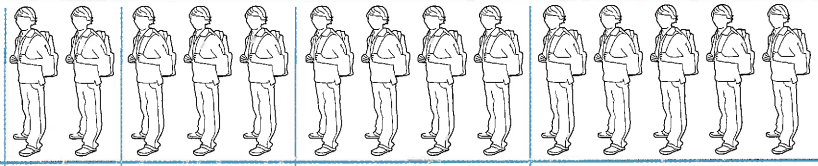

Avant la réforme	1552 euros	3541 euros	5529 euros	7518 euros
Après la réforme (1)	776 euros	1770 euros	2765 euros	3759 euros

(1) Montant annuel des allocations familiales pour une famille dont les ressources sont comprises entre 67140 € et 89490 € (deux enfants); entre 72735 € et 95085 € (trois enfants); entre 78330 € et 100680 € (quatre enfants); plus de 106275 € (cinq enfants).

Non seulement l'impôt sur le revenu ne baissera pas pour les cadres en 2016, mais environ 500000 foyers seront touchés de plein fouet par le coup de rabot sur les allocations familiales (en vigueur depuis le 1er août 2015). Terminé le versement en fonction du nombre d'enfants, leur montant varie maintenant selon les revenus. Vous êtes concerné si votre foyer gagne plus de 67140 euros par an (5595 euros/mois), mais tout dépend du nombre d'enfants. Avec quatre bambins et des revenus supérieurs à 78330 euros, vos allocations chutent de moitié: 2764,68 euros par an, contre 5529,24 euros auparavant. Et si vos revenus dépassent 100680 euros, les prestations sont divisées par quatre: 1382,40 euros, soit un manque à gagner de plus de 4000 euros par an.

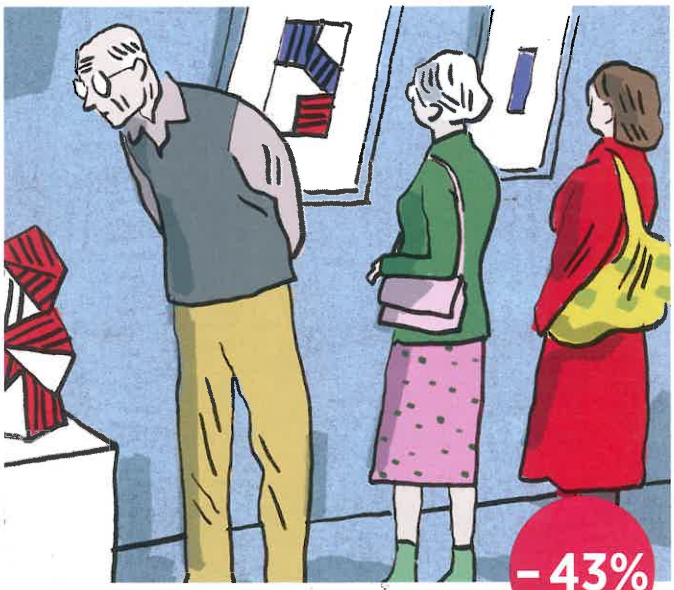

-43%

PROFIL N° 6 RETRAITÉS, 67 ET 68 ANS

Grâce au relèvement de la décote, ce couple ne paiera plus d'impôts en 2016. Mais il devra quand même acquitter 620 euros de prélèvements sociaux, le montant de leur pension ne leur permettant pas de bénéficier d'un taux réduit de CSG à 3,8%. En 2014, il avait réglé 1092 euros (impôts et prélèvements), principalement grâce à la suppression de la première tranche à 5,5% (2013: 1474 euros).

- **PENSIONS** 29000 euros
- **REVENUS FONCIERS** 4000 euros
- **TOTAL DES REVENUS** 33000 euros
- **PATRIMOINE** 280000 euros
- **DONS** 1000 euros

ILLUSTRATION FREDERIC REBENA

-100%

PROFIL N° 7 EMPLOYÉS, 33 ET 35 ANS, 2 ENFANTS

Bingo! Ces salariés ont surtout profité de la baisse d'impôts l'an passé, principalement grâce à la suppression de la première tranche d'imposition à 5,5%. Résultat, alors qu'ils payaient encore 977 euros en 2014, ils n'ont réglé que 70 euros l'an passé. En 2016, ils ne paieront plus du tout d'impôts après les nouvelles mesures qui devraient être votées d'ici la fin de l'année, en particulier le renforcement de la décote.

- **SALAIRES NETS** 40000 euros
- **TOTAL DES REVENUS** 40000 euros
- **PATRIMOINE** 10000 euros

Evolution de l'impôt ● Revenus ● Patrimoine ● Niches fiscales ●